

CONSEIL D'ENTREPRISE
Document de base

Sommaire

I Origine et caractère fondamentaux de l'institution	p. 3
II Projet et spécificité des Instituts Saint-Luc	p. 5
III Informations économiques et financières	p. 6
IV Document de base	p. 7
1. Forme juridique	p. 7
2. Textes	p. 8
3. Les dirigeants	p. 11
4. Les moyens de financement	p. 12
5. Encadrement 2020-21	p. 14
6. Conventions, accords et autres	p. 15
7. Position concurrentielle	p. 21
8. Production et productivité	p. 26
9. Organisation structurelle	p. 28

I Origine et caractères fondamentaux de l'institution

Le Conseil d'Entreprise est un instrument qui étend la participation des membres du personnel à la recherche et au contrôle des orientations de l'institution. C'est un lien vertical : il va du personnel à l'autorité responsable. C'est aussi un lien horizontal puisqu'il réunit des représentants des différents Instituts qui collaborent à l'institution.

Il y a une idée de collaboration entre niveaux de responsabilité qui doit tous nous animer. C'est la seule façon de promouvoir et de partager les objectifs qui réalisent nos finalités.

Il importe sans doute de situer celles-ci. A cet égard, il convient de jeter un regard en arrière afin de trouver, en liaison avec les préoccupations d'origine, les lignes directrices de l'avenir. Nous pourrions y retrouver des préoccupations encore très actuelles.

L'Institution que nous représentons a été fondée par la Congrégation religieuse des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cette Congrégation date du 17^e siècle. Son origine se situe à Reims et le fondateur est St Jean-Baptiste de La Salle. La Congrégation est répandue dans la plupart des pays du globe. Son siège est à Rome.

Comme son nom l'indique, l'activité essentielle de la Congrégation est une activité d'éducation par l'enseignement. Dès l'origine, cette activité s'est adressée principalement aux classes les plus défavorisées et elle a adopté des formes multiples répondant aux situations concrètes des élèves. Plusieurs de ses innovations sont à l'origine des systèmes actuels d'enseignement. Pour n'en citer qu'une : dès le 17^e siècle, les Frères ont créé un enseignement pratique pour jeunes ouvriers, école dominicale, où l'on enseignait entre autres le dessin géométrique et ses applications dans différents métiers.

Parmi les diverses créations de la Congrégation, celles qui nous intéressent le plus directement ce sont les Instituts Saint-Luc. Ce sont des fondations belges remontant au 19^e siècle. La première date de 1863, à Gand. Au début, il s'agissait de cours du soir destinés à parfaire la formation de jeunes ouvriers. Le frère Marès qui avait été chargé de cet enseignement avait suivi un enseignement artistique avant son entrée en religion, et sur cette base il a développé le caractère artistique de ses cours. C'était un homme de grand dynamisme : des cours du soir il en est venu aux cours du jour ; la fondation de Gand en a suscité d'autres, Liège, Tournai, Bruxelles-Schaerbeek, qui existent toujours. Certaines ont disparu : Lille, Namur, Molenbeek. Une autre a changé d'orientation : Mons. La dernière en date en Belgique, c'est celle de St-Gilles, créée en 1904. Depuis, il y eut une fondation à Kinshasa, devenue ultérieurement Ecole officielle des Beaux-Arts.

De cette longue expérience, où le respect de la tradition a toujours été confronté à la nécessité d'anticiper et d'accompagner le débat moderne sur la conception et la pratique de l'art, résulte une structure d'enseignement complexe et originale :

- quatre instituts;
- de niveaux d'études différents ;
- dépendant d'un même Pouvoir Organisateur ;
- avec des objectifs et des publics différents ;
- partageant des services communs.

Ces instituts proposent une vaste palette de formations ouvrant à de nombreuses carrières : bande dessinée, création d'intérieurs, dessin et technologie en architecture, vidéographie, graphisme, travaux publics, illustration, publicité, communication graphique et visuelle, art et performance, scénographie, stylisme, design d'innovation sociale, architecture d'intérieur...

Saint-Luc Bruxelles, c'est également plus de 2.000 étudiants et 350 enseignants

- dont de plus en plus de professionnels et praticiens qui partagent leurs connaissances et leur passion à travers la pratique de leur art ;
- et plus de 300 diplômés qui, chaque année, partent dans la vie professionnelle avec l'espoir d'améliorer et d'embellir le monde.

L'ouverture, la tolérance, le respect de la pluralité des convictions sont les premières valeurs prônées par les Instituts Saint-Luc. L'épanouissement de chacun avec ses ressources propres, à travers la vie en groupe, représente un objectif prioritaire. Cet épanouissement se réalise dans divers secteurs artistiques. La créativité et la sensibilité y sont encouragées, autant que la rigueur et le respect des contraintes liées au réel.

L'aspect social de l'éducation et de la formation est particulièrement considéré parce que les Instituts Saint-Luc se veulent attentifs aux moins favorisés et ont le souci d'éveiller chacun au sens de la justice sociale. Ils souhaitent préparer les étudiants à une citoyenneté responsable dans l'exercice de leur profession et de leur art en les initiant à la rigueur, à l'honnêteté, au sens des responsabilités et aux valeurs démocratiques. Par leur formation, ils visent à leur permettre d'établir le lien entre leurs projets et leurs compétences d'une part, et les exigences de leur futur métier d'autre part.

Si nos Instituts sont "catholiques", ils sont aussi très ouverts. L'un n'exclut pas l'autre, au contraire. Il en résulte un pluralisme de fait, certainement dans la population étudiante, également, en partie, dans le corps professoral. Tout en restant attaché aux caractères fondamentaux de l'Institution, il importe de respecter les convictions personnelles qui peuvent et doivent se rejoindre dans la promotion de valeurs éthiques et sociales indiscutées. Dans cet esprit, le texte ci-dessous exprime le projet et la spécificité des Instituts Saint-Luc. Il fait dorénavant partie des contrats d'engagement.

II Projet et spécificité des Instituts Saint-Luc

1. Les Instituts Saint-Luc, fidèles à la tradition des Frères des Ecoles Chrétiennes, assurent une éducation et une formation inspirées de l'esprit évangélique.
Cette attitude fondamentale va de pair avec l'ouverture, la tolérance et le respect de la pluralité des convictions qui, elles-mêmes, s'expriment avec ouverture, tolérance et respect.
2. Dans un esprit humaniste, les Instituts Saint-Luc sont ouverts aux valeurs universelles. Ils veillent à l'épanouissement de chaque personne et de ses ressources propres qui trouvent leur accomplissement dans la vie avec les autres.
3. Ces objectifs sont réalisés dans le domaine de l'art et des disciplines à caractère artistique. L'aspect créatif et la formation à la sensibilité sont confrontés à une démarche de rigueur et dans le respect des contraintes du réel où l'imaginaire trouve son incarnation.
4. L'aspect social de l'éducation et de la formation est particulièrement important. Les Instituts Saint-Luc se veulent attentifs aux moins favorisés et ont le souci d'éveiller chacun au sens de la justice sociale et de la paix.
5. La préparation des jeunes à la citoyenneté responsable notamment dans l'exercice de la vie professionnelle vise à former des personnes capables d'agir dans la société avec rigueur et honnêteté, et d'y cultiver les valeurs démocratiques.
Les Instituts se veulent un lieu d'information et de vie qui permette aux jeunes de discerner le rapport entre leurs projets et compétences personnelles et les exigences d'un futur métier.
6. La réalisation de ces objectifs commence au sein des Instituts qui prennent toutes les dispositions pour en faire des lieux d'épanouissement pour tous les acteurs œuvrant avec les étudiants au projet de leur formation : les Instituts Saint-Luc se veulent un lieu de vie et de bonheur pour chacun.

III Informations économiques et financières

L'arrêté royal du 27 novembre 1973 réglemente l'information économique et financière à fournir au Conseil d'Entreprise. Le vocabulaire de cet arrêté étant adapté aux entreprises industrielles, une circulaire ministérielle datée du 15 février 1985 en traduit l'application au secteur de l'enseignement.

Cette information comprend :

1. une information de base ; vous la trouvez ci-dessous ; elle suit les différents articles de l'A.R. du 27.11.73 ;
2. une information annuelle qui actualise l'information de base ;
3. une information périodique qui se fera par trimestre et concernera principalement la réalisation du budget annuel ;
4. une information occasionnelle, au gré des circonstances.

IV Information de base

Art. 5 - Information relative au statut de l'Institution

1. Forme juridique

Les considérations générales précédentes nous permettent d'aborder correctement les problèmes concrets. Les Instituts qui nous concernent sont des initiatives de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes qui les a créés par l'intermédiaire de l'un ou l'autre de ses membres. Durant de longues années, la Congrégation a été l'instance suprême de responsabilité. Actuellement, la Congrégation associe à cette responsabilité d'autres personnes, étrangères à la Congrégation. Dans le cadre de la législation belge, cette responsabilité s'exerce par le biais d'une A.S.B.L. qui confère la personnalité juridique aux Institutions. Suivant la loi également, c'est cette A.S.B.L. qui est seule responsable. Dans la situation actuelle, l'Institution comporte une A.S.B.L. "Pouvoir organisateur" qui est :

- l'A.S.B.L. Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles.

Cette A.S.B.L. organise quatre Instituts autonomes dans leur fonctionnement qui sont :

- l'Ecole supérieure des Arts (ESA) Saint-Luc de type court et de type long ;
- l'Ecole de Recherche Graphique (ERG ESA) de type long ;
- l'Institut Saint-Luc d'enseignement secondaire ;
- les Ateliers St-Luc.

Une A.S.B.L. se compose légalement de deux instances, qui peuvent se confondre mais qui sont habituellement distinctes : l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration. L'Assemblée générale est formée de tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an et la loi lui réserve certaines décisions principales auxquelles les statuts peuvent en ajouter d'autres. Le Conseil d'Administration, lui, est chargé de la gestion journalière de l'association. Il est responsable de cette gestion devant l'Assemblée générale.

La loi confère au Conseil d'Administration la gestion journalière de l'association. L'expression est vague et en l'occurrence, il a semblé utile de la préciser. L'Assemblée générale a explicité le contenu essentiel de cette gestion et les modalités d'application par un règlement détaillé.

Ordinairement, le Conseil d'Administration se réunit trois fois au cours d'une même année scolaire. La réunion d'octobre a pour objet principal d'examiner la rentrée académique et les problèmes qu'elle pourrait entraîner. La réunion de printemps s'occupe essentiellement des comptes et budgets qui eux s'établissent par année civile. Au début de l'été, il se fait un bilan de l'année.

En principe, les directeurs assistent à ces réunions ordinaires du Conseil de manière à éclairer celui-ci sur les points portés à l'ordre du jour.

Les directions des différents Instituts se rencontrent toutes les trois semaines pour régler entre eux les problèmes pratiques issus de la cohabitation. C'est le Conseil de Gestion.

Voilà donc l'ensemble des structures générales de décision et d'organisation de l'Institution.

2. Textes

A.S.B.L. "Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles"
Siège social : rue d'Irlande, 57 – Saint-Gilles
N° d'identification au Moniteur belge : 4164/55
N° d'entreprise : 0410148761
Statuts

Titre I - Dénomination et siège

- Art.1 La présente Association sans but lucratif est dénommée "Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles".
- Art.2 Le siège de la présente Association est fixé en Belgique, à Saint-Gilles rue d'Irlande n°57, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Titre II - But

- Art.3 La présente Association a pour but l'organisation d'un enseignement artistique et technique d'inspiration chrétienne.
Elle agit en qualité de pouvoir organisateur des établissements qu'elle régit pour la réalisation de son objet social et à ce titre, elle est responsable de l'enseignement et de tout ce qui s'y rattache.

Titre III - Membres, admission, sorties et engagements

- Art.5 Le nombre des membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à quatre.
- Art.6 Les membres ne sont astreints à aucune cotisation. En principe, ils ne peuvent pas être membres du personnel directeur, enseignant, administratif ou auxiliaire d'un établissement dépendant du pouvoir organisateur.
- Art.7 Il sera tenu un registre des membres.
Tout nouveau membre est tenu de signer ce registre. Cette signature établit, sans réserve, son adhésion aux statuts de la présente Association ainsi qu'à la charte de spécificité des Instituts Saint-Luc adoptée par toutes les assemblées générales des différents Instituts Saint-Luc en 1995.
- Art.8 L'Assemblée générale décide de la démission des membres.
- Art.9 Les membres sont libres de se retirer de la présente Association en tout temps, en adressant leur démission à l'Assemblée générale par lettre recommandée à la poste.
- Art.10 L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.
- Art.11 Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers ou les ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer aucun compte, ni faire apposer les scellés ou requérir inventaire.

Titre IV - Assemblée générale

- Art.12 Une délibération de l'Assemblée générale est requise pour les objets suivants :
1. la modification des statuts sociaux ;
 2. la nomination et la révocation des administrateurs et des commissaires ;
 3. l'approbation des budgets et comptes ;
 4. l'admission ou l'exclusion d'un membre ;
 5. la dissolution de la présente Association ;
 6. la décharge à octroyer aux administrateurs ;
 7. la transformation de la présente Association en "société à finalité sociale"
- Art.13 L'Assemblée générale se tient dans les trois premiers mois de l'année civile.

- Art.14 Une Assemblée générale extraordinaire peut être réunie par décision du Conseil d'administration, soit à la demande de celui-ci lorsque l'intérêt social l'exige, soit à la demande d'un cinquième des membres.
- Art.15 L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration huit jours au moins avant la date de l'assemblée.
Toute Assemblée générale se tient au siège social aux jour et heure indiqués dans la convocation.
La convocation contient l'ordre du jour détaillé.
Si l'Assemblée générale doit approuver les comptes et budgets, ceux-ci doivent être annexés à la convocation.
Toute proposition signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.
- Art.16 L'Assemblée générale peut prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour pour autant que ces résolutions ne portent pas sur une modification statutaire, l'exclusion d'un membre, la révocation d'un administrateur ou la dissolution de la présente Association.
- Art.17 Chaque membre a le droit de se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre associé ou par un tiers. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.
- Art.18 L'Assemblée générale délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, à l'exception des cas où un quorum de présence particulier est requis en vertu des articles 8, 20, et 26 quater de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.
- Art.19 Les décisions sont prises à la majorité simple, à l'exception des cas prévus aux articles 8,20 et 26 quater de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.
- Art.20 Un exemplaire des procès-verbaux des assemblées est conservé au siège de la présente Association.

Titre V - Conseil d'administration

- Art.21 Le Conseil d'administration est chargé de la gestion de la présente Association, en ce compris notamment :
1. la convocation de l'Assemblée générale dans les cas prévus par la loi, ou à la demande d'au moins un cinquième des membres ;
 2. l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale toute proposition signée par au moins un vingtième des membres ;
 3. la tenue d'un registre des membres ;
 4. la réception de la démission des membres ;
 5. la soumission annuelle à l'Assemblée générale des comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant ;
 6. le dépôt des comptes annuels à la Banque nationale de Belgique.
- Art.22 Le Conseil d'administration est chargé de la représentation de la présente Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.
Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un délégué habilité à traiter en son nom et dont la seule signature l'engage.
Toutefois, pour les actes impliquant un engagement financier dépassant 125 000 euros, la signature de deux administrateurs est requise.
Le Conseil d'administration peut mettre fin, à tout moment, aux fonctions de ce(s) dernier(s) comme Il peut le(s) révoquer.
Toutes les fonctions au sein du conseil ou en délégation de celui-ci sont gratuites, à l'exception, si le Conseil d'administration en décide ainsi, du mandat d'administrateur délégué.

- Art.23 Le Conseil d'administration délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et les votes sont pris à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.
- Art.24 Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la présente Association avec usage de la signature afférente à cette gestion, à un administrateur, qui porte le titre d'administrateur-délégué.
L'administrateur-délégué ainsi désigné possède tout pouvoir en matière de gestion journalière sauf ceux impartis statutairement et/ou légalement au Conseil d'Administration et/ou à l'Assemblée générale.
L'administrateur-délégué agit de manière individuelle avec l'obligation de rendre compte de sa gestion au Conseil d'Administration et/ou à l'Assemblée générale.
- Art.25 Le Conseil d'administration comporte au minimum trois membres dont deux au moins font partie de la présente Association.
Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat de cinq ans, renouvelable.
Ils sont révocables par l'Assemblée générale.
- Art.26 Les débuts et fins de mandat s'établissent, en principe, à la première assemblée de l'année civile.
Lorsqu'un membre n'achève pas son mandat, il est pourvu à son remplacement par l'assemblée générale.
Le nouveau titulaire achève le mandat de son prédécesseur.

Titre VI - Dispositions diverses

- Art.27 Chaque année, à la date du trente et un décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé.
L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire au plus tard six mois après la date d'expiration de l'exercice social écoulé.
Le budget présente les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice social suivant.
Les comptes sont déposés conformément à l'article 26 novies, § 1 et à l'article 17, §6.1 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Titre VII - Dissolution et liquidation

- Art.28 En cas de dissolution volontaire ou non de la présente Association, l'Assemblée générale désignera les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et décidera de la destination des actifs de la présente Association, après acquittement du passif, en donnant à ces actifs une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel la présente Association a été créée.
- Art.29 Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateurs, à la clôture de la dissolution, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net doit être déposée et publiée conformément aux articles 23 et 26 novies de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.
- Art.30 Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts est réglé conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

3. Les dirigeants

**A.S.B.L. : "Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles"
Siège social commun : rue d'Irlande, 57 – Saint-Gilles**

Membres de l'Association

M. Hervé BUYSE, Président, avenue des Aubépines, 11 - 1301 Bierges
M. Raoul DESMECHT, boulevard Albert-Elisabeth, 99.4, bte 8 - 7000 Mons
M. Michel DE VLEESCHOUWER, rue du Bia-Bouquet, 14 - 1390 Grez-Doiceau
M. Denis GRIMBERGHS, avenue Sleeckx, 102 - 1030 Bruxelles
Mme Elfreide HEINEN, rue de Pavie, 23 - 1000 Bruxelles
M. Jean-Paul VERLEYEN, La Roquignole, 2 - 6840 Neufchâteau

Membres du Conseil d'Administration commun

M. Hervé BUYSE, Président, avenue des Aubépines, 11 - 1301 Bierges
M. Raoul DESMECHT, administrateur-délégué, bld Albert-Elisabeth, 99.4, bte 8- 7000 Mons
M. Michel DE VLEESCHOUWER, administrateur, rue du Bia-Bouquet, 14 - 1390 Grez-Doiceau
Mme Laurence GALLEZ, administratrice, Chaussée de Wavre, 505 - 1040 Bruxelles
Mme Elfreide HEINEN, rue de Pavie, 23 - 1000 Bruxelles
M. Vincent HENDERICK, administrateur, Rue de Parme, 16 - 1060 Bruxelles
M. Jean-Paul VERLEYEN, administrateur-délégué, La Roquignole, 2 - 6840 Neufchâteau

Représentant et administrateur-délégué du Pouvoir organisateur au sein de l'Institution :
M. Jean-Paul Verleyen.

Membres de la Direction :

1. ESA Saint-Luc :
Directeur : M. Marc STREKER
Directrice adjointe : Mme Danielle LEENAERTS
2. Institut Saint-Luc Secondaire :
Directeur : M. Dimitri JAMSIN
Sous-directrice : Mme Marie-Laure MOUFFE
3. ESA - ERG :
Directrice : Mme Laurence RASSEL
4. Ateliers St-Luc :
Directeur : M. Jean-Charles HOCK

4. Les moyens de financement

Généralités

Les ressources financières sont les subventions de fonctionnement et d'équipement ainsi que les frais scolaires versés par les étudiants, à l'exception des élèves du secondaire de plein exercice.

Pour informations (2019) :

Subvention de fonctionnement	1 597 797 euros
Droits d'inscription	979 257 euros
Autres recettes	1 023 436 euros
Assurances	16 590 euros

Propriétés

L'A.S.B.L. Comité organisateur des Instituts St-Luc à St-Gilles est propriétaire des bâtiments situés dans l'îlot compris entre les rues de la Victoire et d'Irlande, soit :

- le bâtiment dit "FORUM", n°58 de la rue M. Wilmotte (St-Gilles);
- les n°s 60, 62 de la rue M. Wilmotte (St-Gilles);
- les n°s 132-134 de la chaussée de Charleroi (St-Gilles);
- les bâtiments du 57 de la rue d'Irlande (St-Gilles);
- les bâtiments du 87 de la rue du Page (Ixelles);
- le bâtiment du 30 place Louis Morichar (St-Gilles)

Emprunts

Huit emprunts ont été réalisés avec le concours du Fonds Communautaire de Garantie des Bâtiments scolaires.

L'aide du Fonds consiste à supporter une part des intérêts, il reste

- 1,25 % pour les emprunts 1, 2,3, 5 et 6,
 - 0,875 % pour l'emprunt 4
 - 1,07 % pour les emprunt 7 et 8,
- à charge du P.O.

1) Achat de la rue du Page, 87 L'emprunt a été réalisé en décembre 2008. Il s'élevait à 1.312.500,00€. Au 01.01.20, la dette s'élève pour cet emprunt à 972 083.23 €.

2) Travaux chauffage ERG – rue du Page, 87 - Phase 1 L'emprunt a été réalisé en juin 2011. Le montant prévu pour ce chantier était de 174.585,74 € au 30 juillet 2010. Au terme du chantier, le coût de l'emprunt était de 153.680,55 €. Au 01.01.2020, la dette s'élève pour cet emprunt à 99 842.90 €.

3) Travaux chauffage ERG – rue du Page, 87 - Phase 2

L'emprunt a été réalisé en février 2012. Le montant prévu pour ce chantier était de 173.367,36 € au 7 septembre 2011. Au terme de ce chantier, le coût de l'emprunt était de 163.853,78 €. Au 01.01.2020, la dette s'élève pour cet emprunt à 114 629.02 €.

4) Achat bâtiment place L. Morichar, 30 L'emprunt a été réalisé en juin 2011 et s'élevait à 2.500.000 €. Au 01.01.20, la dette s'élève pour cet emprunt à 1 998 178.82 €.

5 - 6) Travaux Saint Jean-Baptiste - Travaux Saint-Luc (2 emprunts) Ces travaux visent à l'extension et à l'aménagement des classes à l'intention de l'école secondaire. Les travaux ont débuté en 1993 et se sont terminés en 1995. Le montant de l'emprunt s'élevait à la fin des travaux à 906.460,40 €. Au 01/01/2020, la dette pour ces emprunts s'élève à 216 672.01 €.

7) Travaux rez-de-chaussée ERG - Ces travaux visent à l'extension et à l'aménagement du parking attenant au bâtiment rue du Page en locaux de cours, ateliers et auditoire pour l'Ecole de Recherche Graphique. Les travaux ont débuté en 2015 et se sont terminés en 2017. Le montant de l'emprunt s'élevait à 908 452.79 euros. Au 1/1/2020, la dette s'élève pour cet emprunt à 784 200.84 euros.

8) Gradins - rez-de-chaussée ERG - Ces travaux visent à l'installation de gradins amovibles dans l'auditoire pour l'Ecole de Recherche Graphique. Les travaux ont débuté et se sont terminés en 2018. Le montant de l'emprunt s'élevait à 95 577.90 euros. Au 1/1/2020, la dette s'élève pour cet emprunt à 95 577.90 euros.

Autres emprunts sans l'aide du F.C.G.B.S.

1. Chaussée de Charleroi : Aménagement du rez-de-chaussée et des caves. Le montant de l'emprunt s'élevait à 250.000€. Le remboursement est prévu au 27.05.2023. Le taux s'élève à 6,33 %. Au 01.01.2020, la dette s'élève à 68 016.54€.

2. Rue du page, 87: Emprunt de 600.000,00€ en complément de l'emprunt du F.C.G.B.S. pour l'achat du bâtiment de la rue du Page (la partie non affectée à l'usage scolaire rez-de-chaussée). Le montant de l'emprunt s'élève à 600.000,00€. Le dernier remboursement est prévu au 08.05.2023. Le taux s'élève à 5,92% le remboursement s'effectuant à partir de janvier 2009. Au 01.01.2020, la dette s'élève pour cet emprunt à 200 914.69€.

Subventions

La Communauté française a réduit sa participation au subventionnement de l'enseignement supérieur en imposant une partie de cette charge aux étudiants eux-mêmes. En y ajoutant le minerval ordinaire de l'établissement, les frais d'études deviennent très élevés, comparables à ceux de l'enseignement universitaire. Des détails figurent aux articles suivants.

5. Encadrement 2020-2021

ESA

L'ESA dispose de 68 unités d'encadrement dont 67,86 sont utilisées. Ceci nous donne une réserve « conférencier » de 0,14 UE soit une réserve de 85h.

ERG

En 2012-2013, l'erg compte 44 UE. Auxquels s'ajoutent 0,28 UE, calculés sur base du nombre de diplômés de l'AESS (agrégation de l'enseignement supérieur artistique, 0,004 par diplômés). Soit un total de 44,28 UE.

La totalité des unités sont organisées.

SEC

Périodes de cours :

Organisables 1148

Organisées 1148

Subventionnées 1148

Ateliers St-Luc

1 temps plein directeur

1 temps plein éducateur-économiste

1 temps plein surveillant-éducateur

6. Conventions, accords et autres

ESA

Lors de la dernière semaine du mois d'août, l'ESA Saint-Luc organise en collaboration avec l'ASBL Trace ta route des cours préparatoires en arts visuels et en arts de l'espace. L'objectif est de préparer les étudiants au passage du secondaire au supérieur et de les informer sur les contenus d'enseignement proposés dans nos différentes filières artistiques. Pour l'année 2019-20, nous avons inscrit 100 étudiants.

Enseignement 2019-20

Dans le cadre des programmes de mobilité Erasmus et Erasmus Belgica, l'ESA St-Luc envoie chaque année au premier quadrimestre (possibilité de partir durant une année complète pour les étudiants inscrits en A13 et BDE3) des étudiants inscrits en B3 (30) dans des institutions partenaires.

Partenaires Erasmus +

Allemagne

Berlin	Weibensee school of Art
Darmstadt	University of Applied Sciences
Essen	Folkwang Universität der Künste
Hambourg	Hambourg University of Applied Sciences

Espagne

Barcelone	Escola Massana Centre d'Art i disseny
Logrono	Escola de Arte y Superior de Diseno de La Rioja
Salamanque	Universidad de Salamanca
Saragosse	Escola superior de Desino de Aragon

Estonie

Tartu	Tartu Art College
-------	-------------------

France

Aix-en-Provence	Ecole de Communication visuelle
Angoulême	Ecole Supérieure de l'Image
Lyon	Ecole Supérieure Architecture Intérieure de Lyon
	Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon
	Institut CREAD
Nantes	Ecole de Design Nantes Atlantique
Paris	Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
	Ecole Supérieure d'Arts Graphiques - ESAG Penninghen
	Ecole Camondo
	Ecole de Communication Visuelle
	Ecole supérieure des arts modernes – ESAM Paris
	Sup de Pub

Italie

Bologne	Accademia di Belle Arti
Milan	Ecole Polytechnique de Milan
	Accademia di Brera
Naples	Université Napoli Sun Il
Urbino	Instituto Superiore per le Industrie Artistiche

Pologne

Varsovie	Ecole des Beaux-Arts
----------	----------------------

Partenaires Erasmus Belgica

Au même titre que les programmes Erasmus des conventions Belgica ont été signées avec des écoles néerlandophones :

Anvers	Artesis Hogeschool
Bruxelles	LUCA - School of Arts
Gand	LUCA - School of Arts

Echanges bilatéraux hors Union européenne

Des conventions particulières autorisées par le gouvernement de la Communauté française ont été établies avec :

Canada

Montréal	Ecole de Design industriel de l'Université de Montréal
Chicoutimi	Cégep (Ecole de technologie supérieure) de Chicoutimi
Outaouais	Ecole multidisciplinaire de l'image

Chine

Hong Kong	Université chinoise de Hong Kong
Pékin	Central Academy of Fine Arts Gengdam Academy of Design

Etats-Unis

Atlanta	Kennesaw state University of Georgia
---------	--------------------------------------

Maroc

Fès	Université privée de Fès
Tetouan	Institut national des Beaux-Arts

Suisse

Bern	Haute Ecole des Arts
Genève	Haute Ecole d'Art et de Design
Lucerne	Hochschule für Gestaltung + Kunst
Neufchâtel	Ecole professionnelle des Arts contemporains

Accords de collaboration et co-diplômation

L'Ecole supérieure des Arts Saint-Luc co-diplôme avec l'Erg ESA l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur. Cette formation compte 30 étudiants (2020-21).

Des accords de collaboration ont été passés entre l'ESA et la Faculté LOCI de l'UCLouvain, les Facultés Lettres, Architecture, Sciences et l'École de Journalisme de l'ULB et l'IHECS (HE Galilée) pour les cursus d'Architecture d'intérieur, Bande dessinée-Editions et Design d'innovation sociale.

Partenaires institutionnels

CUMULUS (Association d'écoles d'Arts, Design et Média), AINB (Association des architectes d'intérieur de Belgique), Centre culturel Jacques Franck, SeeU, IMAL (Center for digital cultures and technology), Transcultures (Centre interdisciplinaire des cultures numériques et sonores) et festival Anima.

Nous avons aussi créé en 2015 un partenariat avec la Haute Ecole Robert Schuman (Arlon et Libramont) pour permettre aux étudiants de DTA d'avoir accès sans conditions à leur master en Gestion de chantier (catégorie technique).

Art et recherche L'ESA St-Luc est membre de la plate-forme a / r, art et recherche, dont la volonté est de soutenir la recherche artistique dans les Ecoles Supérieures des Arts, toutes disciplines confondues.

L'ESA Saint-Luc fait partie aussi du pôle académique de Bruxelles.

ERG

Conventions dans le cadre des Masters.

-Master à finalité approfondie : l'erg a signé une convention de collaboration avec l'UCL dès 2008-2009 pour permettre aux étudiants de l'erg de suivre des cours à l'université pour un minimum de 15 crédits. Cette convention a été renouvelée.

En 2012 l'erg a signé une convention avec l'ULB (Faculté de Philosophie et Lettres) « dans le but d'assurer un véritable réseau d'échanges et de collaborations en matière d'enseignement et de recherche ».

Depuis 2008-2009, 20 étudiants ont suivi ce master approfondi.

Ce Master peut préparer les étudiants qui souhaitent entamer un doctorat en Art et sciences de l'art (Ecole doctorale 20).

En 2015- 2016, 2 étudiants ont suivi ce Master, 2 avec l'ULB, aucun avec l'UCL

-Master à finalité didactique : l'erg a signé une convention de collaboration avec l'ESA-SaintLuc Bruxelles pour l'organisation de 30 crédits de ce master et pour l'organisation de l'AESS, agrégation à l'enseignement secondaire supérieur.

En 2016-2017, 2 étudiantes sont inscrites en master didactique.

Depuis 2011-2012, 41 étudiants ont été diplômés de l'AESS (6 en 2010-2011, 11 en 2012-2013, 7 en 2013-2014, 5 en 2014-2015, 12 en 2015-2016). En 2016-2017, 3 étudiants y sont inscrits. On remarque un nombre bien plus important d'inscrits que de diplômés.

Mobilité 2020-21

L'erg a signé des conventions d'échanges et de collaborations (dans le cadre des échanges Belgica Erasmus et Erasmus organisés par l'Union Européenne et lors d'échanges internationaux noneuropéens) avec les partenaires suivants :

Partenaires Erasmus +

Allemagne

Berlin

Weissensee Kunsthochschule

Hamburg

Faculty of Communication Design Hochschule fur Bildende Kunst

Karlsruhe

Braunschweig University of Art HFG Staatliche Hochschule für Gestaltung

Munich

Akademie der Bildenden Künste München

Autriche

Vienne

University of Applied Arts of Vienna – Master Art & Sciences

Danemark

Copenhague

The Royal Danish Academy of Fine Arts, Schools of Visual Art

Espagne

Valence	Universidad de Castilla
Finlande	La Mancha Universidad del Pais Vasco
Helsinki	Facultad de Bellas Artes Universidad Politécnica Facultad de Bellas
France	Aalto University, School of Arts, Design and Architecture University of the Arts
Angers	Ecole Supérieure des Beaux-Arts
Angoulême	Ecole Européenne Supérieure de l'Image
Besançon	Institut Supérieur des Beaux-Arts
Bordeaux	Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art
Cergy	Ecole Nationale Supérieure d'Arts
Dijon	Ecole Nationale Supérieure d'Art
Grenoble	Ecole Supérieure d'Art et Design
Le Mans	Haute École des Arts du Rhin
Lyon	Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts
Nancy	Ecole Nationale des Beaux-Arts
Nantes	Ecole de Communication Visuelle
Nice	Villa Arson
Paris	Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Hongrie	Moholy-Nagy University of Art and Design
Budapest	
Islande	Iceland Academy of Arts - Department of Design & Architecture
Reykjavik	
Italie	Accademia di Belle Arti de l'Aquila Accademia di Belle Arti
Bologne	Accademia di Belle Arti di Brera
Milan	NABA Nuova Accademia di Belle Arti
Rome	University of Fine Arts
Urbino	ISIA
Lituanie	Academy of Arts
Vilnius	
Norvège	Norwegian University of Science and Technology
Trondheim	
Pays-Bas	Academy of Fine Art Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten
Portugal	Universidade de Lisboa - Faculdade de Belas Artes
Lisbonne	
République Tchèque	University of Technology
Brno	
Slovaquie	Academy of Arts in Banska Bystrica
Bratislava	
Suède	Art Academy, Lund University
Malmö	

Partenaires Erasmus Belgica

Au même titre que les programmes Erasmus des conventions Belgica ont été signées avec des écoles néerlandophones.

Bruxelles et Gand : LUCA - School of Arts

Echanges bilatéraux hors Union européenne

Des conventions particulières autorisées par le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles ont été établies avec :

Brésil

Minas Gerais Universidade Federal de Minas Gerais

Canada

Montréal University of Concordia
 Université du Québec à Montréal

Chili

Valparaiso Pontificia Universidad Católica de Valparaíso

Hong Kong

Hong Kong Design Institute

Mexique

Escuela Nacional de Pintura, Escultura y Grabado "La Esmeralda"

Suisse

Bern University of Applied Sciences
Genève Haute école d'art et de design

Partenaires institutionnels L'erg collabore lors du séminaire annuel et dans le cadre d'autres activités pédagogiques avec : BOZAR, Cinematek, l'Atelier de création sonore et radiophonique, MAL (Center for digital cultures and technology), la Bibliothèque Royale, le MuHKA, Wiels Centre d'art contemporain, l'hôpital Erasme, Transquinquennale, Radio Panik, Radio Campus et d'autres à venir.

Art et recherche L'erg est membre de la plate-forme a / r, art et recherche, dont la volonté est de soutenir la recherche artistique dans les Ecoles Supérieures des Arts, toutes disciplines confondues. Laurence Rassel est depuis octobre 2016 secrétaire du CA. En 2016, pour la première fois l'a/r, bénéficie d'une subvention de la FWB qui sera distribuée à minimum 5 projets portés par les écoles supérieures des arts. Huit projets portés par l'erg sont présentés à cette première commission de sélection. Quelle qu'en soit l'issue, c'est un signal encourageant aux enseignants et aux artistes chercheurs dans ou liés à la communauté de l'erg.

SEC

L'école favorise les échanges entre professeurs et particulièrement avec les professeurs des autres Instituts secondaires Saint-Luc via des journées pédagogiques communes et des invitations dans les différents jurys.

Elle participe à des échanges avec d'autres écoles liées ou non au réseau lassalien, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

Ateliers St-Luc

Partenariat avec l'Institut Supérieur Technique Cardinal Mercier - Promotion Sociale pour l'organisation du « Bachelier en construction ».

Collaboration avec l'EPHEC Promotion sociale pour la valorisation des acquis de l'apprentissage pour les langues (néerlandais, anglais).

Master en urbanisme et aménagement du territoire en collaboration avec Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Université de Lille 1.

Conformément au décret du 14 novembre 2008 qui met en œuvre le « processus de Bologne » pour les formations de promotion sociale et impose une collaboration avec un partenaire universitaire pour l'organisation de formations au niveau Master.

7. Position concurrentielle

ESA

Établissements de même type en région bruxelloise : l'ESA St-Luc est concurrencée par l'ENSAV (La Cambre), l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles (ARBA ESA), le « 75 » de Woluwe-Saint-Lambert, le Centre des Arts Décoratifs (Institut Privé), l'ERG et l'IHECS (HE Galilée) dans une certaine mesure.

Points forts

- La double offre « Création d'intérieurs » (type court) et « Architecture d'intérieur » (type long) permet de répondre à la demande de publics différents : l'un davantage intéressé par une formation courte proche du design d'intérieur ; l'autre attiré par la recherche personnelle et l'expérimentation. Grâce au travail de réflexion, à la diversité des programmes et à la communication réalisée par les professeurs, l'ambiguïté entre ces deux cursus a quasiment été levée.
- L'ESA St-Luc présente une offre d'enseignement diversifiée et spécifique. A part quelques cursus largement concurrencés en Fédération Wallonie-Bruxelles (Architecture d'intérieur et Graphisme), l'ensemble de ses options artistiques est peu représentée dans le paysage de l'enseignement artistique. En effet, hormis les cursus Illustration, Graphisme et Arts numériques, les formations en Bande dessinée-Editions, Dessin et technologie en architecture, Création d'intérieurs et Publicité n'ont très peu voire pas du tout de pendant en Fédération Wallonie Bruxelles. De plus, le master à finalité spécialisée en AI : Patrimoine bâti et le master à finalité spécialisée en BDE : Création et diffusion sont totalement inédits en FWB.
- Le fait d'avoir des types courts est un point fort parce qu'il permet de maintenir une offre d'enseignement professionnalisante qui devrait continuer à séduire les étudiants qui souhaitent se spécialiser directement dans une discipline. Comptant qu'avec le Décret paysage et le jeu des passerelles, les étudiants diplômés d'un baccalauréat de type court peuvent opter pour un deuxième cycle moyennant un programme de remédiation. Ce mécanisme est déjà accessible aux étudiants diplômés de Création d'intérieurs, désireux de passer en master cursus Architecture d'intérieur et aux étudiants diplômés d'Illustration qui souhaitent s'inscrire en master Bande dessinée-Editions. Pour le master en Design d'innovation sociale, tous les diplômés du domaine des APVE ont accès automatiquement au master.

Points faibles

- Difficulté administrative de traiter des dossiers comme l'international ou la communication faute d'encadrement administratif suffisant.
- Complexification administrative de plus en plus marquée faisant le plus souvent appel à des compétences spécialisées que notre secrétariat n'a pas nécessairement. Heureusement à la rentrée 2017-18, nous avons hérité d'un temps complet administratif niveau 1.
- Précarisation de certains statuts enseignants et administratifs (conférenciers, coordinateur Qualité, secrétariat service social et conseiller en prévention). D'où parfois une résistance à contribuer à l'activité et au développement de l'institution.
- Même si la mutualisation des services (comptabilité, services de documentation, gestion du personnel ouvrier...) est une bonne chose, elle coûte néanmoins très cher à l'institution puisque, depuis des années, deux temps complets et demi sont prélevés à cet effet de l'encadrement administratif et pédagogique de l'ESA.

L'ESA Saint-Luc tout comme l'erg, aurait besoin impérativement de moyens pour développer la visibilité internationale et la recherche de fonds et de sponsors.

Zone de recrutement

D'une façon générale, la zone de recrutement des étudiants de l'ESA s'étend de Bruxelles à la Wallonie. Malgré tout, on constate depuis quelques années un accroissement de la population étrangère (32% de nos effectifs).

Politique et méthode de recrutement

La première publicité est celle du « bouche à oreille » relative à la bonne qualité de l'enseignement dispensé au sein de notre établissement et à la réputation dont celui-ci jouit depuis longtemps.

La seconde est l'élaboration d'un site Internet dynamique et ergonomique reprenant l'ensemble des événements organisés au sein de l'établissement (news, cours, galeries d'images...).

La troisième est une série d'informations faite à l'initiative du CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Louvain-La-Neuve dans les collèges de Bruxelles et de Wallonie (15 informations annuelles) + soirée/invitation au Lycée français et à l'Ecole européenne.

La quatrième est la présence de l'ESA Saint-Luc à certaines foires ou manifestations internationales (Biennale de design de Liège, Foire du mobilier à Milan, Brussels Design september, Salon du livre d'art, mois du graphisme à Echirrolles...).

Enfin, l'ESA est sur les réseaux sociaux depuis 8 ans ce qui lui permet d'avoir une meilleure visibilité et a fortiori une meilleure diffusion de l'information auprès des étudiants.

ERG

Les établissements de même type (domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace) dans la région sont : La Cambre (ENSAAV), l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (ARBA), le « 75 » de Woluwe-Saint-Lambert (bachelors uniquement) et l'ESA Saint-Luc Bruxelles (bachelors concurrentiels mais les masters en architecture d'intérieur, patrimoine bâti et scénographie(s) ne sont pas organisés à l'erg).

Les points forts

L'erg place l'interdisciplinarité au centre de sa pédagogie. En Bachelor, les options (vidéo, peinture, photographie, sculpture, dessin, installation-performance, typographie, graphisme, communication visuelle et graphique, illustration, bande dessinée, cinéma d'animation) sont regroupées en trois pôles : art, narration et media. Chaque étudiant doit pouvoir développer son projet personnel : qu'il désire remettre en question toutes les pratiques ou les appliquer avec savoir-faire, il n'y a pas de modèle préétabli à la trajectoire de chacun. L'école doit lui assurer les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'expérimentation en suivant l'évolution constante des pratiques plastiques dans une perspective historique. L'approche interdisciplinaire ou transdisciplinaire est garantie par le croisement d'étudiants et de professeurs provenant de différentes disciplines dans les ateliers qui les rassemblent. Les étudiants ont l'occasion d'expérimenter d'autres pratiques dans les stages réalisés en interne, lors d'ateliers proposés par les enseignants avec des invités extérieurs et ouverts à plusieurs options ou lors de l'usage de différents espaces de production en développement dans l'école. Les 3 années de BAC mettent l'autonomie de l'étudiant à l'épreuve et l'encourage à solliciter d'autres méthodologies lorsqu'un problème se présente à lui, tout en affirmant ces choix. Les cours théoriques apportent contexte historique et des outils critiques qui eux alors seront développés dans les masters. En master, les trois finalités sont organisées : spécialisée, didactique et approfondie. L'erg organise, depuis 2011-2012, quatre programmes différents de master à finalité spécialisée : Pratique de l'art, outils critiques (Art et contextes simultanés), Récit et expérimentation (Narration spéculative), Politique et expérimentation graphique (Design éditorial, erg-edit, politique du multiple / Pratiques graphiques et complexité

scientifique). La théorie joue un rôle primordial dans la formation et devient un outil critique qui accompagnera l'étudiant lors de la réalisation du projet personnel et souvent lors de l'écriture du mémoire. Le renforcement des masters attire de nombreux étudiants qui s'y inscrivent sans avoir suivi les baccalauréats à l'erg. Ces priorités éducatives sont travaillées avec l'équipe d'enseignants conjointement à un programme d'invités extérieurs issus des champs artistique, scientifique et des sciences humaines sous formes de workshops, séminaires et d'interventions publiques. Depuis septembre 2011, 11 étudiants sont inscrits à l'erg dans le cadre de l' Ecole doctorale 20, ces étudiants poursuivent leur doctorat en collaboration avec l'UCL, l'ULB, l'ULG, FUSL Saint-Louis, UCL Mons. Des projets de doctorat sont régulièrement traités dans ce cadre.

L'erg bénéficie d'une réputation nationale et internationale d'expérimentation grâce aux enseignants ayant une activité professionnelle et appartenant à différentes générations. Les enseignants développent leur pédagogie sur la proximité, la rencontre individuelle et sur des principes de recherche, les étudiants apprennent en faisant, en se trompant. De plus les étudiants par le Conseil étudiant et d'autres groupes de travail sont encouragés à s'impliquer dans la vie quotidienne de l'école. Nous travaillons ensemble à une structure vivante de production et d'apprentissage (montage vidéo, labo super 8, salle de sons, print-lab, etc.) et sur des lieux de convivialité et d'expérimentation : cafétéria, lieu d'exposition. L'erg parie donc sur la capacité collective des étudiants et des enseignants à inventer ensemble les voies permettant l'expérimentation d'un modèle pédagogique en constante évolution.

Les points faibles

L'interdisciplinarité de l'erg est son point fort et son point faible. Cette interdisciplinarité demande un investissement en technique, en encadrement, en communication. La spécificité de la pédagogie de l'erg est complexe à communiquer. Le site internet demande un énorme travail de mise à jour, il doit ressembler à l'école et non la cacher par une communication ad minima.

L'erg, tout comme l'ESA Saint-Luc, aurait besoin de moyens pour développer la visibilité internationale et la recherche de fonds et de sponsors.

Il y a à ce jour une vraie dichotomie entre la nécessité vitale pour l'erg de garantir sa place au niveau national et international, et l'absence de moyens qui pourraient lui permettre de réaliser cette tâche.

L'erg riche d'un capital humain, pâtit d'un investissement sur la technique qui est alors sauvé grâce au seul apport ayant lieu tous les 2 ans de la FWB. Le manque de moyens techniques impacte négativement le travail des enseignants et les pratiques des étudiants. Depuis des années, les enseignants tentent de compenser ces carences par un surcroît d'investissement personnel, voire d'apport matériel personnel. L'erg a besoin d'une vision à long terme sur ce plan comme ce fut le cas pour le bâtiment. Le budget « fonds propres » est quasi utilisé dans son intégralité pour des frais incompressibles de fonctionnement minimum, le remboursement des transports, et la venue de quelques invités. Comment alors faire vivre de nouveaux lieux tels que les lieux d'expositions, les nouveaux locaux de cours ? Comment garantir le développement personnel de chaque étudiant ?

Ces conditions de travail décrites sont usantes. L'équipe enseignante de l'erg est fragilisée par la précarisation des statuts tels que celui de conférencier. Il faut donc veiller à faire évoluer le personnel enseignant des conditions précaires de ce statut pour d'autres statuts plus stables, tout en garantissant la venue régulière d'invités extérieurs pour des séminaires et des ateliers ponctuels.

Etant donné que l'erg compte depuis octobre 2016 plus de 75 % de professeurs nommés, la marge de manœuvre est limitée et les engagements se feront principalement sous statut conférenciers.

Enfin, l'équipe administrative et la direction vivent une pression croissante de l'administration en FWB et la sollicitation continue, hors école, de requêtes. La direction doit assumer seule de nombreuses réunions et sollicitations qui laissent peu de temps au travail interne et de pédagogie. S'ajoutent les diverses réunions de gestion et de commission propres au COISL.

Zone de recrutement

D'une façon générale, la zone de recrutement des étudiants s'étend de Bruxelles à la Wallonie et maintenant s'étend aussi à tout le territoire français (pas seulement le nord de la France).

En 2012-2013, il y avait 52,45% d'étudiants qui n'étaient pas de nationalité belge.

En 2020- 2021, sur le nombre d'étudiants inscrits, on constate 70% d'étudiants non Belges, 61% de la population étudiante est française (87% de la population étrangère est française).

Politique et méthode de recrutement

Le recrutement se fait sur base notamment du « bouche à oreille », reposant sur la bonne réputation de l'enseignement.

Ensuite via le site Internet, qui devrait être revu afin de mieux présenter l'articulation pédagogique particulière de l'erg et reprenant aussi l'ensemble des nombreux événements organisés au sein de l'établissement.

Un important moment de recrutement reste l'évènement de portes ouvertes, ainsi que tout évènement public auquel l'erg participe.

SEC

Ecoles concurrentes

Etant donné notre zone de recrutement, nous estimons que les établissements concurrents principaux sont localisés dans la région de Bruxelles :

Institut Bischoffsheim, Lycée "La Retraite", Institut communal d'enseignement technique Frans Fischer, Institut de la Vierge Fidèle, Athénée Royal Verwée, Institut de l'Enfant-Jésus, Institut Sainte-Marie, Institut Redouté-Peiffer, Athénée royal de Ganshoren, Centre scolaire N.D. de la Sagesse, INRACI, Centre scolaire du Sacré-Cœur.

Points forts

- Le panel de l'offre d'enseignement technique en transition et qualification de la 3 à la 6^{ème} .
- L'orientation spécifique au 3^{ème} degré TT Arts, en Art de l'Espace et Art de l'Image qui permet de déjà cibler une orientation propre aux arts visuels ou arts de l'espace.
- Les options de qualification spécifiques telles que Art et structure de l'Habitat et Technicien en infographie.
- La pédagogie portée vers l'accompagnement de l'élève dans son parcours, au travers du suivi individualisé, de la remédiation, de la prise en compte des troubles d'apprentissage et de la dimension portée à l'humain.

Points faibles

- Ne pas avoir de 1^{er} degré et donc risquer lors de la prolongation du tronc commun de devoir redéfinir l'organisation de sa pyramide (perte éventuelle des 3^{èmes} années).

- Concurrence des écoles à Bruxelles et volatilité du public (nomade), qui tend à diminuer depuis 2 ans.

Zone de recrutement

La zone de recrutement (calculée sur base du domicile légal de l'élève) s'étend principalement sur toute la Région bruxelloise (74%), les communes à facilités (4,5%) et flamandes (10,5%) ainsi que le Brabant wallon (9%).

Politique et méthode de recrutement

Les Portes Ouvertes du secondaire et leurs 2 séances d'informations spécifiques aux nouveaux élèves et leurs parents ainsi que les séances d'information spéciales en mai et juin (spécifiques aux 3èmes) et le processus d'inscription (entretien préalable et exercice graphique) permettent d'informer au mieux sur le projet d'école. Nous organisons également des journées d'observation en partenariat avec les écoles du 1 d'affiner les choix d'orientation.

Ateliers St-Luc

Les écoles concurrentes en Promotion sociale

Domaine de la construction :

Institut P. Hankar et IEPSCF d'Uccle

Domaine de l'infographie et de la DAO :

de nombreuses écoles du CPEONS.

Pour les autres domaines (arts plastiques, scénographie et stylisme), pas de concurrence en promotion sociale. Par contre, certaines de nos formations peuvent entrer en concurrence avec le plein exercice (entre autres les bacheliers).

Points forts

- La cohérence et le panel des formations proposées ;
- L'esprit novateur ;
- La qualité, l'investissement et l'enthousiasme des étudiants ;
- L'investissement du corps professoral ;
- Les stages en entreprise intégrés dans les bacheliers ;
- Des enseignants pratiquant les disciplines qu'ils enseignent.

Points faibles

- Le manque de moyens de fonctionnement et les difficultés d'ordre pratique (accès aux locaux, matériel informatique, espace de rangement et de stockage, etc.) ;
- La non concordance des horaires des services généraux (bibliothèque, cafétéria, procure, etc.) ;
- L'encadrement administratif insuffisant.

8. Production et productivité

ESA

Des subventions d'équipements (octroyées chaque année paire pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace) ont contribué à la mise en place de laboratoires informatiques, d'un studio photo et d'un Printlab.

Un atelier technique (prototypage et menuiserie) est opérationnel depuis janvier 2015, une récupérathèque et un Ecolab depuis 2019.

Des subventions d'équipements (octroyées chaque année paire pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace) ont contribué à la mise en place de laboratoires informatiques, d'un studio photo, de matériel informatique et de l'intranet au sein de l'établissement.

Capacité d'accueil

Seul bémol, pas de possibilité d'expansion de l'école pour l'instant. Or, sa population augmente depuis deux prochaines années (800 étudiants en 2020 par rapport à 700 en 2019).

ERG

Capacité d'accueil

L'erg depuis la rentrée 2016 bénéficie de nouveaux locaux et a ainsi pu ramener les cours d'animation et certains cours théoriques au 87 rue du page. Certains ateliers du fait du succès des masters sont à la limite de leur capacité. La taille et l'organisation du lieu ne permet pas le travail régulier des étudiants en atelier comme c'est le cas pour la plupart des autres écoles d'art. Les étudiants changent continuellement de locaux et ne peuvent s'installer dans l'école avec leur projet. Ou alors ils débordent les locaux et suscitent des tensions au niveau sécurité, déchets, convivialité. Cela occasionne l'exode du travail des masters hors de l'école, et rend difficile la transmission entre bachelors et masters. L'erg doit constater le départ d'étudiants vu le manque de moyens techniques, le manque d'espace et les problèmes récurrents de chauffage ou de toilettes...

Mais la transdisciplinarité, l'écoute des enseignants reste une attraction malgré cette situation. La création et le développement d'espaces de production sur différents supports (super8, photo, bois, son, linux, impression), et l'aménagement de lieux de rencontres comme la cafétéria, l'auditoire, les lieux d'exposition et de recherche auront comme objectifs de tisser des liens entre les étudiants, les enseignants, l'école et l'extérieur.

SEC

Depuis 10 ans, on constate une nette augmentation de la population de l'enseignement secondaire (environ 50 %). La population est passée de 395 élèves en 2002 à 591 en 2015/2016. La pondération entre section de qualification et section de transition est 62 % - 38 %. L'augmentation de la population scolaire et la modification des inscriptions ont entraîné un accroissement du nombre de périodes organisables et l'ouverture de classes supplémentaires.

Les subventions du fond d'équipement de la FWB a permis depuis 5 ans d'équiper 3 locaux informatiques multimédias, ainsi que de nombreux locaux de projecteurs.

Ateliers St-Luc

Structurellement faible par leurs volumes de population, Les Ateliers St-Luc sont totalement dépendants de l'ensemble des Instituts Saint-Luc. et un Des subventions d'équipements (octroyées chaque année paire pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace) ont contribué à la mise en place de laboratoire.

9. ORGANISATION STRUCTURELLE

1. Représentant et administrateur-délégué du Pouvoir organisateur au sein de l'institution : M. Jean-Paul verleyen

2. Directions :

Ecole supérieure des Arts Saint-Luc :
Directeur : M. Marc STREKER
Directrice adjointe : Mme Danielle LEENAERTS

Institut Saint-Luc Secondaire :
Directeur : M. Dimitri Jamsin
Sous-directrice : Mme Marie-Laure MOUFFE

ESA - Ecole de Recherche Graphique :
Directrice : Mme Laurence RASSEL

Ateliers St-Luc:
Directeur : M. Jean-Charles HOCK

3. Conseil de direction :

Formé des personnes citées ci-dessus + l'Administrateur-délégué, celui-ci se réunit 4 fois par an.

4. Organes de concertation sociale :

Conseil d'entreprise (C.E.) :
Président : M. Jean-Paul VERLEYEN
Président ordinaire effectif : M. Marc STREKER
Secrétaire : M. Giampiero CAITI

Comité de Prévention et de Protection au Travail (C.P.P.T.) :
Président : M. Jean-Paul VERLEYEN
Président ordinaire effectif : M. Jean-Charles HOCK
Secrétaire : Mme Aurélie ARPIGNY

5. Services centraux :

Comptabilité centrale :
Responsable : M. Lorenzo SPANGARO
Adjointe : Mme Marie ALUI

Service Interne de Prévention et de Protection (S.I.P.P.) :
Chef de service : Mme Aurélie ARPIGNY
Membres : M. Jean-Marie Dekuijper (Service Technique), Mme Sabine DEBEER (ESA), Mme Danièle DE BUEGER (SEC), Mme Raffaella DE LEPELEIRE (ESA), Mme Julie DUPONT (ESA), Mme Kelly JOSSE (Erg), Mme Laurence MICHAUX (SEC)

Service social :
Président : M. Paul HORTEGAT
Conseil social : Mme Thérèse GROULARD

Service informatique (gestion administrative) :
Responsable : M. Louis VANDERVELDE

Service informatique (gestion pédagogique) :
Responsable : M. Mohamed EL-HACHIOUI
Adjoints : M. Karim BENALYECH, M. Nagib EL BOUHLALI

Bibliothèque BAIU et médiathèque :
Responsable : Mme Geneviève BLONDIAU (UCL LOCI)
Adjoints : M. Laurent LEPRINCE, Mme Emma ROSSOLIN, Mme Isabelle VANDERHOEVEN, Mme Christine SOBIESKI (UCL LOCI)
Présidente commission Arts : Mme Danielle LEENAERTS

Accueil (57, rue d'Irlande):
Responsable : Mme Zaferiye OZUDOGRU

Service de procure :
Responsable : M. Vincent COURTOY

Service de maintenance + travaux :
Responsable : M. Jean-Marie Dekuijper

Gestion du personnel ouvrier : Mme Marie ALUI
Personnel ouvrier : M. Ismael BOUGANDOUZ, M. Ömer DERMIRTAS, M. Cédric HERVIEU, M. David HERVIEU, M. Moussa HILMI, M. Philippe MARNEFFE, M. El Mostafa MOULATHOUM, Youssef MOULATHOUM, Mme Fatma OZUDOGRU, M. Halil OZUDOGRU, M. Fikret OZUDOGRU, M. Mehmet OZUDOGRU, M. Erol UYSAL

6. Services propres aux Instituts :

6.1. Ecole supérieure des Arts Saint-Luc

Direction :
Directeur : M. Marc STREKER
Directrice adjointe : Mme Danielle LEENAERTS
Conseillère académique : Mme Cécile DUJARDIN
Secrétariat :
Responsable dossiers professeurs + communication : Mme Anne POLLET
Responsable dossiers étudiants : Mme Anne-Bénédicte PHILIPPART
Secrétariat + accueil : Mme Louise BERNATOWIEZ, Mme Sabine DEBEER, Mme Raffaella DE LEPELEIRE
Relations internationales : Mme Julie DUPONT , Mme Cécile THUILLIER
Recherches de financement hors FWB : Mme Cécile THUILLIER
Coordinateur Qualité : M. Philippe DEBONGNIE

6.2. Institut Saint-Luc d'Enseignement Secondaire

Direction :
Directeur : M. Dimitri Jamsin
Sous-directrice : Mme Marie-Laure MOUFFE
Secrétariat :
Responsable dossiers professeurs : Mme Charlotte CIURO
Secrétariat gestion administrative des dossiers élèves : Mme Caroline FABRI
Responsable discipline : Mme Stéphanie BETRANCOURT
Surveillantes éducatrices de transition : Mme Danièle DE BUEGER, Mme Laurence MICHAUX

Surveillants éducateurs de qualification : Mme Maria BLANCO, Mme Sonia ELSEN
Délégué syndical : M. Pascal ANTOINE

6.3. Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche Graphique (ERG)

Direction :

Directrice : Mme Laurence RASSEL

Conseillers académiques : Mme Maryline LEDOUX et M. Marcos MATEOS

Secrétariat :

Secrétariat de direction : Mme Patrizia TRIPOLI

Responsable dossiers professeurs : Mme Kelly JOSSE

Secrétariat dossiers étudiants : Mme Catherine SUGG, Mme Patrizia TRIPOLI

Relations internationales : M. Sammy DEL GALLO

Accueil : Mme Sylvia MARTEL et M. Xavier GORGOL

Coordinatrice qualité : Mme Carolina SERRA

Responsables techniques : Mme Hélène BERNARD et Mme Peggy PIERROT

6.4. Ateliers St-Luc

Direction :

Directeur : M. Jean-Charles HOCK

Directrice adjointe : Mme Catherine FONTAINE

Secrétariat :

Mme Françoise de BODIN de GALEMBERT

Coordinatrice qualité : Mme Clarence PITZ